

LES ATELIERS DE REPRODUCTION DES THÈSES *(G. Boisard, Rapport annuel 1996)*

Une note du 19 septembre émanant du directeur du cabinet du ministre de l'Éducation nationale avait confié une **mission conjointe** d'inspection des deux ateliers de reproduction des thèses de Lille et de Grenoble à l'**Inspection générale de l'administration** et à l'**Inspection générale des bibliothèques**.

Cette mission a été remplie par Mme BOISARD et MM. DERSY et VAUDIAUX.

L'administration s'interrogeait en effet sur les conditions de reproduction et de diffusion des thèses telles qu'elles sont assurées par les deux ateliers de Lille et de Grenoble. Il faut rappeler à ce propos que la multiplication du nombre des thèses soutenues, environ 10 250 en 1994, ainsi que l'évolution de la situation financière des candidats, a entraîné le passage de l'impression traditionnelle, avec diffusion commerciale, à une reproduction par offset à partir de 1971, puis sous forme de microfiches à partir de 1985. Cette reproduction a été confiée à l'atelier de reproduction des thèses créé à Lille par le président de l'Université pour les thèses de lettres et de sciences humaines en 1971 et à l'atelier de Grenoble créé en 1976 pour les thèses de sciences. La tutelle de ces ateliers appartenait à la Direction des enseignements supérieurs et de la recherche, mais les directions successives en charge des bibliothèques universitaires chargées de la collecte, de la conservation, récemment du signalement, et de la communication des thèses, s'étaient depuis longtemps intéressées au problème et assuraient dans les faits le suivi des ateliers de reproduction.

Bien des questions sont apparues au cours de l'enquête : fallait-il conserver deux ateliers fonctionnant suivant des logiques et à des coûts très différents, subventionnés de façon inégale ? Était-il nécessaire de maintenir la diffusion de toutes les thèses soutenues ? La microfiche était-elle le meilleur support et ne valait-il pas mieux numériser les thèses ? En ce qui concerne la situation administrative des ANRT, l'insuffisance de la tutelle exercée et le partage des pouvoirs trop complexe exigeaient des mesures de simplification. Par ailleurs le rattachement à l'Université pour des ateliers exerçant des missions nationales présentait des inconvénients. Enfin il apparaissait illogique de s'intéresser à la reproduction des thèses sans savoir au préalable quels étaient les besoins et les attentes des utilisateurs.

Le rapport a conclu en proposant de rattacher les ANRT à la seule direction de l'information scientifique et technique, des technologies nouvelles et des bibliothèques, de revoir les conventions qui les relient à l'Université et surtout à la nécessité d'entreprendre une enquête auprès des utilisateurs, bibliothèques universitaires et chercheurs afin de déterminer les attentes de la communauté scientifique en matière d'accès aux thèses.